



DGII/EDU/CDPPE (2017) 35

Original : anglais

Strasbourg, 24 octobre 2017

Comité directeur pour la politique et les pratiques éducatives (CDPPE)

Session plénière

Strasbourg, **7 décembre (9h00) – 8 décembre 2017**

Salle 5, Palais de l'Europe

MANDAT POUR LE RÉSEAU DE CONSEILLERS EN MATIÈRE DE POLITIQUES ÉDUCATIVES

Point 4.1a

Direction générale II - Démocratie (Direction de la Citoyenneté démocratique et de la participation/Service de l'Éducation)

Distribution : membres, participants et observateurs auprès du CDPPE

Contact au Secrétariat : yulia.pererva@coe.int ; dqII_cdppe@coe.int

Introduction

Lors de la session plénière qu'il a tenue à Strasbourg les 18 et 19 octobre 2016, le Comité directeur pour la politique et les pratiques éducatives a tenu une discussion sur les suites à donner aux décisions prises par la 25^e session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation, notamment l'approbation du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie, l'appel à renouveler, en 2018-2019, le réseau de coordinateurs nationaux responsables de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH) et l'accroissement de la portée de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.

Dans ce contexte, le Comité :

- a pris note des progrès réalisés depuis la Conférence ministérielle dans la mise au point et l'expérimentation du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie ;
- a relevé qu'il était important d'avoir des interlocuteurs actifs dans les États membres, qui soient capables de faire efficacement le lien entre les réformes des politiques éducatives engagées dans leurs pays et les travaux menés par le Conseil de l'Europe en coopération avec d'autres partenaires/spécialistes de ces questions ;
- a pris note du souhait de certaines délégations que le mandat des coordinateurs EDC/HRE ne soit pas trop vaste, et de la nécessité de préserver la latitude laissée aux États ;
- a insisté en particulier sur la complémentarité et les synergies qui doivent exister entre les compétences pour une culture de la démocratie, la Charte ECD/EDH et les travaux consacrés à la mission démocratique de l'enseignement supérieur ;
- a chargé le Secrétariat de préparer un projet de mandat révisé en vue du renouvellement de l'actuel réseau de coordonnateurs EDC/HRE ou de la mise en place d'une autre instance compétente, sous la supervision du Bureau.

Conformément à ces orientations, le Secrétariat a préparé le projet de mandat ci-dessous en vue de faciliter la discussion que le Comité tiendra lors de sa réunion des 7 et 8 décembre 2017 sur la création d'un réseau de conseillers en matière de politiques éducatives qui sera chargé de superviser la mise en œuvre du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie et de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme en 2018-2019.

MANDAT DU RESEAU DE CONSEILLERS EN MATIERE DE POLITIQUES EDUCATIVES

Durée de validité : du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019

PRINCIPALES MISSIONS

Sous l'autorité du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE), et considérant :

- la Déclaration finale de la 25^e session de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe (Bruxelles, 11-12 avril 2016) (« MED-25-3 Final ») ;
- la Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en vue d'assurer une éducation de qualité ;
- la Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme ;
- le Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie (CRCCD) ;

le Réseau des conseillers en matière de politiques éducatives est invité à contribuer à la conduite de réformes effectives dans les 50 États parties à la Convention culturelle européenne en matière d'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme, conformément aux objectifs et principes de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, notamment :

1. en encourageant l'intégration du CRCCD dans les systèmes éducatifs des États parties à la Convention culturelle européenne ;
2. en partageant des expériences et en discutant de méthodologies pour améliorer la coopération et l'efficacité dans l'intégration du CRCCD à tous les niveaux (national, régional et local) ;
3. en encourageant les organes responsables à soutenir la mise en œuvre de la Charte sur l'ECD/EDH, notamment dans l'optique de renforcer la qualité de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ;
4. en soutenant le renforcement d'environnements d'apprentissage favorables, où sont encouragés le respect de la diversité et la liberté d'expression sans crainte, et où la gouvernance démocratique est promue, en tant que fondements d'une éducation efficace ;
5. en participant à l'élaboration de la contribution du Conseil de l'Europe au Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU (Objectif 4.7¹).

¹ Objectif 4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

MISSIONS SPECIFIQUES

Elaboration de politiques

1. Recenser et analyser les politiques et réglementations nationales (régionales et/ou locales, le cas échéant) en vigueur, les programmes et cours la formation des enseignants et les cadres d'évaluation des résultats de l'apprentissage, et émettre des propositions quant à la manière dont ils pourraient être améliorés ou renforcés à l'aide du CRCCD.
2. Concevoir des lignes directrices prévoyant des principes à appliquer pour la planification de documents curriculaires et d'activités pédagogiques favorisant le développement des compétences pour une culture de la démocratie (CCD).
3. Élaborer un projet de propositions pour des plans d'action visant à mettre en œuvre le Cadre relatif aux CCD dans la formation initiale et continue des enseignants et collaborer étroitement avec les instituts de formation des enseignants et les organisations d'enseignants et d'élèves.
4. Identifier des domaines de l'éducation interculturelle et à la citoyenneté démocratique à améliorer dans les curriculums des États membres, quels que soient les types de curriculums ou la façon dont ils sont organisés.
5. Relever et partager des pratiques efficaces concernant la mise en œuvre du modèle du CRCCD, et fournir des exemples de stratégies concrètes à cet égard.

Collecte et analyse de données

6. Faciliter la collecte et l'analyse d'informations quantitatives et qualitatives sur la mise en œuvre de la Charte, en vue de permettre aux pays de collecter systématiquement des informations pertinentes, en tenant compte de l'expérience acquise, des enseignements tirés et des recommandations faites dans le cadre des deux cycles d'évaluation précédents.
7. Aider à la préparation de la contribution du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) à la contribution du Conseil de l'Europe au Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU (Objectif 4.7²).

Suivi, communication et diffusion

8. Soutenir la diffusion d'informations sur le modèle relatif au CRCCD, notamment en présentant des exemples de bonnes pratiques et de stratégies de mise en œuvre adoptées dans leurs pays respectif;
9. Contribuer à la visibilité, dialogue et communication nationales sur le modèle du CRCCD et les thèmes qui sont en lien avec ce modèle ;

² Objectif 4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

10. Assurer le suivi des bonnes pratiques et des stratégies recueillies (tables rondes, avis d'experts ou auditions publiques, par exemple).

COMPOSITION

Membres :

Les Ministères de l'Éducation des 50 États parties à la Convention culturelle européenne sont invités à nommer 3 représentants chacun pour le Réseau de conseillers en matière de politiques éducatives comme suit : 1 expert et 2 suppléants.

Les experts nommés doivent être des représentants d'institutions nationales s'occupant des curriculums, de la formation des enseignants et de l'évaluation. En outre, ils doivent être en mesure d'établir des liens étroits avec les politiques et pratiques éducatives nationales.

Le profil approprié pour cette nomination est décrit à l'annexe I. Les nominations doivent être faites par le biais du formulaire de nomination des représentants (annexe II) accompagné des CV des experts désignés.

Groupes de travail

Le Réseau pourra constituer de petits groupes thématiques chargés d'étudier, d'analyser et d'évaluer, au travers d'échanges d'expériences, des questions ou des domaines spécifiques comme suit: 1) le curriculum, 2) l'enseignement et 3) l'évaluation des résultats de l'apprentissage.

METHODES DE TRAVAIL

Réunions plénières :

- 50 membres, 2 réunions en 2018, 2 jours
- 50 membres, 1 réunion en 2019, 2 jours

Réunions de groupes de travaux :

- 3 groupes de travaux composés de 16 membres, 2 réunions en 2018, 2 jours
- 3 groupes de travaux composés de 16 membres, 2 réunions en 2019, 2 jours

Frais de voyage et de séjour

- Le Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de voyage et de séjour d'un représentant par État partie à la Convention culturelle européenne lors des réunions plénières et des réunions des groupes de travail (chaque État choisit un groupe de travail parmi les 3 évoqués plus haut).
- Tous les États parties à la Convention culturelle européenne et tous les observateurs auprès du CDPPE peuvent envoyer, à leurs frais, des représentants supplémentaires aux réunions plénières et aux réunions des groupes de travail.

Lingue de travail

- L'interprétation en anglais / français sera assurée lors des réunions plénières.
- L'anglais sera la langue de travail pour les réunions des groupes de travail. Il peut être possible d'avoir un groupe où les deux langues seront utilisées à condition que tous les membres aient une bonne compréhension de l'anglais et du français.

PILIER/SECTEUR/PROGRAMME

Pilier : Démocratie

Secteur : Promouvoir la participation

Programme : Éducation à la démocratie

ANNEXE I - PROFIL APPROPRIE

EXPERIENCE

- ▶ Au moins 3 années d'expérience professionnelle attestée dans l'un des domaines du système éducatif national suivants : 1) le curriculum, 2) l'enseignement ou 3) l'évaluation des résultats de l'apprentissage.
- ▶ Expérience dans l'élaboration de ressources didactiques accessibles, telles que des ouvrages, des articles, des documents de recherche, des boîtes à outils, des guides, des méthodologies, des documents analytiques, des documents et notes d'orientation, des documents de projet/programme, des études de référence, des études documentaires, des études comparatives, etc.
- ▶ Connaissance, acquise notamment par l'expérience, des travaux d'organisations gouvernementales, intergouvernementales, non gouvernementales et d'organisations de la société civile.

FORMATION

- ▶ Master ou expérience professionnelle équivalente dans les domaines de l'éducation et des sciences sociales, des sciences humaines, du droit, de l'administration publique, des sciences politiques, des relations internationales, ou des médias et de la communication.

COMPETENCES EN REDACTION ET EN PRESENTATION

- ▶ Capacité à organiser et à présenter des informations, des points de vue et des concepts sous une forme concise, compréhensible et intéressante pour des publics variés, et capacité à répondre aux informations, questions et demandes des autres.

COMPETENCES OPERATIONNELLES

- ▶ Capacité à utiliser efficacement et de manière appropriée des connaissances et compétences professionnelles/techniques dans un domaine ou une discipline donnés et à utiliser les méthodes, procédures, techniques, outils ou infrastructures correspondants.
- ▶ Capacité à générer des idées ou à adopter des approches imaginatives, innovantes ou nouvelles.
- ▶ Capacité à exprimer ses pensées clairement, de manière concise, précise et convaincante pour le lecteur.

COMPETENCES DANS LE DOMAINE DE COMMUNICATION ET DES RELATIONS INTERPERSONNELLES

- ▶ Capacité à communiquer avec les niveaux décisionnels et à établir et à entretenir d'excellentes relations de travail à tous les niveaux dans un contexte multiculturel et dans le respect de la diversité.

ANNEXE II

RÉSEAU DE CONSEILLERS EN MATIÈRE DE POLITIQUES ÉDUCATIVES

Formulaire pour la nomination de représentants

devant être rempli par les représentants du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives

	Expert principal	Suppléant 1	Suppléant 2
Groupe de travail <i>NB : Veuillez noter les sujets dans l'ordre de préférence de 1 (premier choix) à 3 (dernier choix)</i>	Curriculum		
	Enseignement		
	Évaluation des résultats de l'apprentissage		
Nom			
Titre/fonction			
Organisation			
Coordonnées (adresse e-mail et téléphone)			
Expertise dans le domaine 1) des curriculums ou 2) de l'enseignement ou 3) de l'évaluation des résultats de l'apprentissage. Ainsi qu'expertise concernant les systèmes éducatifs fondés sur les compétences <i>NB : Veuillez énumérer les domaines d'expertise et joindre les CV des experts désignés</i>			
Compétences linguistiques (niveau minimum exigé : B2, C1, C2) <i>NB : Voir le lien ci-dessous pour une description des niveaux de compétence, classés de A1 (niveau le plus faible) à C2 (niveau le plus élevé) : Lien</i>	en anglais en français	en anglais en français	en anglais en français